

Les membres du conseil ont participé à la première rencontre, à Toronto; elle a duré une semaine entière, à partir du 14 août, et a réuni 24 juges de toutes les régions du Canada.

Je me suis félicité en particulier de la présence parmi ces 24 juges de M. le juge William Morrow, juge territorial des Territoires du Nord-Ouest. J'espérais que même si sa région est éloignée, il serait néanmoins capable d'assister à ces cours au moins tous les deux ans afin d'entrer en contact avec ses collègues de tout le Canada qui ont plus souvent l'occasion de s'entretenir entre eux et de se tenir au courant de la législation. En fait, il a fait une telle impression sur ses collègues qu'ils lui ont demandé de participer au colloque de l'an prochain. Je suggère que l'on invite M. le juge Henry Madison du Yukon à participer à ces colloques tous les deux ans. Sauf erreur, le colloque aura lieu chaque année sous les auspices du Conseil des juges en chef.

Je voudrais consigner le nom de ceux qui ont participé au colloque cette année: le juge en chef Tremblay de Montréal, le juge en chef Challies de Montréal, le juge en chef Cowan d'Halifax, le juge Laskin de Toronto, le juge Hartt de Toronto, le juge McFarlane de Vancouver, le juge Brooke de Toronto, le doyen G. E. LeDain, C.R., de Toronto, le professeur John Edwards de Toronto, le professeur D. Mendes da Costa de Toronto, le doyen étant H. Allan Lea, C.R., de Toronto.

Je tiens à remercier officiellement le personnel enseignant d'avoir pris part à cette initiative que j'estime très utile dans le domaine juridique au Canada. J'ai été informé, non seulement par le conseil, mais par les juges qui ont assisté au colloque, qu'il a profité à chacun des participants. L'une de leurs discussions particulièrement alertes a porté sur les relations publiques et on me dit qu'elle a donné lieu à des échanges animés avec MM. Jack Dennett et Ray Corelli, deux représentants bien connus du monde de la presse à Toronto.

Le droit pénal, les procédures, le divorce, les témoignages, les organes administratifs, l'élaboration et la rédaction des décisions, le comportement juridique et les tendances récentes en matière de lois sur les contrats et les dommages figuraient parmi les questions traitées. Je veux espérer que nous puissions en arriver à ce que chacun des juges de circuit du pays ait tous les 5 ans la possibilité de retourner à l'école pour un complément d'études de droit, non pas une semaine, mais disons trois semaines, et que les questions d'intérêt social, qui font l'objet de confrontations devant les tribunaux, y soient étudiées.

Je crois que la conférence judiciaire du Canada, inaugurée l'an dernier, vient combler une lacune dans la formation juridique au Canada, lacune qui existe depuis fort longtemps. Nous nous employons à améliorer nos facultés de droit et leurs programmes. Nous voulons qu'elles dispensent des cours de droit, celui qui touche le consommateur comme celui qui vise le pauvre, celui qui protège également le débiteur et le créancier, l'emprunteur et le prêteur.

Je pense que la profession de droit, dans certaines régions du pays, prend de plus en plus conscience d'elle-même et se rend compte que sa clientèle, c'est l'ensemble de la société. Je me réjouis de voir les juges canadiens répondre aux nouvelles incitations au changement, aux termes de la loi.

La conférence judiciaire du Canada servira de cours de perfectionnement à ceux qui sont juges depuis quelque temps.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, combien de juges venant de l'extérieur de l'Ontario ont suivi ce cours?

L'hon. M. Turner: Vingt-quatre moins cinq, ça fait 19.

M. Marshall: De l'extérieur de l'Ontario?

L'hon. M. Turner: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Marshall: Vous ne l'avez pas mentionné.

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous avons débuté de façon modeste et, ainsi que je l'ai dit, j'espère que nous en viendrons à donner, à tous les juges du pays, ce cours de perfectionnement tous les cinq ans. A mon sens, la chose est importante parce les juges et l'ensemble de la magistrature doivent se sensibiliser à l'idée qu'en période de crise de légitimité et d'autorité, aucune institution n'échappe à la critique, et la magistrature elle-même doit répondre à ces incitations au changement et à la prise de ses responsabilités envers la société. L'année prochaine, le colloque aura lieu à Montréal, et c'est un autre groupe qui y assistera.

Je devrais également mentionner que la conférence annuelle des juges en chef du Canada a eu lieu cette année à Edmonton les 28, 29 et 30 septembre. Cette conférence est maintenant une coutume bien établie et il a été décidé, à l'assemblée de cette année, que l'assemblée de l'an prochain aurait lieu à Terre-Neuve. La conférence permet à tous les juges en chef de se réunir pour discuter de problèmes communs relativement à l'exercice de la justice. Ils considèrent qu'ils peuvent